

Paris, le 24 octobre 2006

**Vivendi dépose plainte contre T-Mobile  
aux Etats-Unis au titre de la loi RICO  
(Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act)**

**PARIS - NEW YORK** - Vivendi annonce avoir déposé, la nuit dernière, une plainte devant le tribunal fédéral de l'Etat de Washington au titre de la loi RICO (« Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act ») accusant T-Mobile de s'être approprié illégalement par des moyens frauduleux la participation de Vivendi acquise pour 2,5 milliards de dollars dans Polska Telefonia Cyfrowa sp. zo.o. (PTC), l'une des principales entreprises de télécommunications mobiles de Pologne.

La plainte déposée vise T-Mobile USA, Inc., T-Mobile Deutschland GmbH, Deutsche Telekom AG ainsi que M. Zygmunt Solorz-Zak, actionnaire de contrôle de la société polonaise Elektrim S.A., partenaire de Vivendi dans son investissement dans PTC.

Ce litige concerne deux sociétés, Vivendi et T-Mobile, qui ont d'importantes activités aux Etats-Unis, dont l'une (T-Mobile) a entrepris un ensemble de malversations en collusion avec M. Zygmunt Solorz-Zak, visant à prendre de façon illicite le contrôle de la société PTC en utilisant à cette fin la société Elektrim.

Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire de Vivendi, déclare concernant cette procédure : "Vivendi considère que T-Mobile et la société Elektrim, contrôlée par M. Solorz, se sont illégalement appropriés son investissement de 2,5 milliards de dollars dans PTC, et ont systématiquement refusé de se plier aux injonctions des tribunaux. En déposant cette plainte au titre de la loi RICO, Vivendi demande au tribunal réparation en termes simples : rendez-nous notre argent ou nos titres PTC. Justice et équité doivent prévaloir".

Une conférence de presse sur le sujet se tiendra aujourd'hui à New York à 10 h (heure côte Est des Etats-Unis / 15 h GMT / 16 h GMT + 1). Elle sera également diffusée sur Internet sur le site de Vivendi à l'adresse suivante : <http://www.vivendi.com>

Pour accéder à la conférence de presse :

**Date :** Mardi 24 octobre, 10 h (heure côte Est des Etats-Unis),  
15 h GMT au Royaume-Uni,  
16 h GMT + 1 à Paris/Berlin/Varsovie

**Lieu :** New York :  
Waldorf Hotel, 301 Park Avenue, New York, NY 10022  
The Hilton Room, Park Avenue Side, Main Lobby Area

Varsovie :  
Hotel Sheraton, Sofia Room, Prusa 2, Warsaw

**Diffusion sur Internet** (la conférence peut être écoutée seulement) [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

## **Numéros à composer pour la conférence téléphonique :**

Anglais, Etats-Unis/Canada :	+1 877 726 16 94	/ Code 952 33 05
Anglais, international :	+1 706 634 99 02	/ Code 952 33 05
Français :	0800 900 053	/ Code 952 41 35
Polonais :	00800 111 36 30	/ Code 952 50 42
Allemand :	0800 181 52 87	/ Code 952 46 60

Backup pour l'ensemble des participants: +1 706 634 99 02 / Code = celui de la langue choisie.

## **CONTACTS VIVENDI :**

### **Media**

#### **Paris**

Antoine Lefort  
+33 (0) 1 71 71 11 80  
Agnès Vétillart  
+33 (0) 1 71 71 30 82  
Alain Delrieu  
+33 (0) 1 71 71 10 86

#### **New York**

Flavie Lemarchand-Wood  
+(1) 212.572.1118

### **Investor Relations**

#### **Paris**

Daniel Scolan  
+33 (0) 1 71 71 32 91  
Laurence Daniel  
+33 (0) 1 71 71 12 33  
Agnès de Leersnyder  
+33 (0) 1 71 71 30 45

#### **New York**

Eileen McLaughlin  
+(1) 212.572.8961

### **Avertissement Important :**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web [www.sec.gov](http://www.sec.gov) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de la diffusion du présent communiqué de presse.*